



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 16/09/2010

Communiqué de Presse

Réforme des retraites: un rapport gouvernemental pour faire le point sur les polypensionnés

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, se félicite que le Gouvernement ait déposé un amendement au projet de loi de réforme des retraites pour que soit produit un rapport destiné à faire le point sur la situation des personnes polypensionnées. Cet amendement a été adopté à l'Assemblée nationale le 9 septembre dernier.

Paul JEANNETEAU, à l'instar de plusieurs de ses collègues de la majorité, avait lui-même déposé un amendement en ce sens. Devant la multiplicité des situations que rencontrent les polypensionnés, le député estime qu'il convient de procéder à une étude précise afin d'en saisir au mieux les enjeux complexes. Car deux questions se posent: comment gérer la diversité des modes de calcul des droits entre les différents régimes et comment faire pour que le calcul de la pension sur l'ensemble de la carrière ne soit pas moins avantageux que le calcul régime par régime.

Ce rapport, qui doit être remis avant le 1er octobre 2011, permettra donc d'obtenir une bonne connaissance de la situation des assurés concernés pour mettre en oeuvre la meilleure coordination possible entre les différents régimes de retraites.

Pour Paul JEANNETEAU ce temps d'étude et de réflexion est indispensable pour trouver des solutions qui apportent des réponses satisfaisantes à tous les polypensionnés.